

REGLEMENT du TOURNOI de DOUBLE VERY BAD TRIP'OU... à ST FLOUR

- 1) Le tournoi est ouvert aux joueurs NC jusqu'à R, licenciés dans des clubs affiliés à la Fédération Française de Badminton, en règle avec celle-ci. Il aura lieu au nouveau gymnase omnisport intercommunal de SAINT-FLOUR avenue de BESSERETTE 15100 ST FLOUR (proche caserne des pompiers) sur 7 terrains.
- 2) Il est ouvert à tout joueur minime classé, cadets, juniors, séniors et vétérans en possession de sa licence 2018-2019.
- 3) Les tableaux sont Doubles Dames, Doubles hommes et Mixtes. **Chaque joueur ne peut s'engager que sur un tableau.**
- 4) Le montant de l'inscription est fixé à 12 € par joueur (dont 2€ de participation fédérale obligatoire). Aucune inscription ne sera prise en compte sans son règlement.
- 5) **La feuille d'inscription doit être renvoyée par courrier à l'adresse indiquée sur la fiche d'inscription ou par mail à sebbadstflour@gmail.com avant le 20 février 2019. L'inscription ne sera validée qu'à réception des règlements de l'inscription (le règlement devra être libellé à l'ordre d'ALSF section BADMINTON).**
- 6) Les règles officielles du Guide du Badminton sont applicables au tournoi (disponible à la table de marque). Le règlement général des compétitions à jouer sert de références à son organisation. Le juge arbitre sera Madame GIRARDIN Maryvonne, le GEO sera Madame MARRIAT Véronique.
- 7) Tout participant doit avoir acquitté son droit d'inscription auprès de ALSF section BADMINTON et doit se présenter à son arrivée à la personne déléguée à cet effet par le juge-arbitre.
- 8) **Tous les matchs de doubles se dérouleront le dimanche 10 Mars 2019 sur la journée, avec comme horaires prévisionnels de 9h00 à 18h00.**
- 9) **Le mode de qualification se fera en poules suivi d'un tableau à élimination directe. Les tableaux se feront au CPPH à la date du tirage au sort du 24 février 2019.**
En cas de forfait après le tirage au sort, les justificatifs d'absence sont à faire parvenir au plus vite, soit au comité d'organisation jusqu'au week-end de la compétition, soit, dans un délai de 5 jours après le week-end, à la Ligue AURA par courrier à :
Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton
37 route du Vercors
38500 SAINT-CASSIEN
ou, **de préférence**, par mail à sophie.bluy@badminton-aura.org
- 10) Les organisateurs se réservent le droit de modifier les modalités d'organisation, notamment le droit de regrouper certaines séries dans un même tableau ou d'annuler un

tableau si le nombre d'inscrits est insuffisant. Le logiciel utilisé durant le tournoi sera BADPLUS.

11) Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage.

Les finales seront arbitrées par des personnes proposées par le juge-arbitre si possible.

12) Les horaires prévisionnels fournis par affichage ou par table de marque sont indicatifs. Les joueurs devant quitter le gymnase le feront en concertation avec la table de marque. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom pourra être éliminé passé un délai de 5 minutes. Le temps de repos entre deux matchs sera de vingt minutes.

13) À l'appel de leur nom, les joueurs disposent de 3 minutes pour récupérer la feuille de score, **tester les volants** et finir leur échauffement.

14) Tout volant touchant une partie du gymnase sera considéré let une fois au service et ensuite faute dans le jeu.

15) Les volants sont à la charge des joueurs qui s'en partagent la fourniture. En cas de litige, les volants officiels du tournoi seront YONEX MAVIS 500 pour les volants plastiques, et BABOLAT 2 pour les volants plumes, vendus dans la salle.

16) Le nombre de joueurs est limité à 100 (au-delà seront prises en compte en priorité les inscriptions accompagnées du règlement).

17) Les joueurs doivent arriver à leur heure de convocation. En cas de retard, il appartient à chacun de faire le nécessaire pour prévenir.

Madame GIRARDIN Maryvonne juge arbitre au 06.67.50.20.58 ou Monsieur VERDIER Sébastien organisateur au 06.69.16.92.86.

Un échéancier prévisionnel des matchs sera affiché dans le gymnase. Les horaires seront à titre indicatif ; il appartiendra à chacun de se tenir au courant de l'évolution des matchs (retard, avance).

18) Toute personne présente dans le gymnase s'engage à en respecter les lieux (tribunes, terrains sanitaires et vestiaires); des poubelles seront à disposition pour jeter les déchets divers et variés.

19) Le club organisateur ne sera pas tenu pour responsable en cas de perte ou de vol y compris sur le parking.

L'inscription et la participation au tournoi supposent la pleine et entière acceptation du présent règlement.